Image not found or type unknown

succession entre mère adoptive et sa belle mère

Par **juliette 69**, le **16/04/2013** à **16:03**

Bonjour,

Ayant perdu ma mère j'ai été adoptée a mes 6 ans par B, femme de mon père mariés il me semble sous le régime de la communauté de biens.

Mon père est très malade et reconnu comme incapable depuis de nombreuses années (Alzheimer) et je n'ai plus de contact avec ma mère adoptive depuis 5 ans.

J'ai appris récemment que la mère de mon père était décédée et que B avait depuis revendu la maison de mes grands parents et l'avait vidée sans même me prévenir.

Est il normal que je n'ai pas été prévenue de cette vente?

On m'a signalé qu'au décès de mon père c'est ma mère adoptive qui hériterait de tout y compris des biens de ma grand-mère, est ce vrai?

Ma belle mère n'ayant jamais travaillé je suppose que l'argent de la maison est en train d'être depensé avec son nouveau conjoint avec qui elle vit. Cette situation est elle légale?

Je me sens tout à fait impuissante dans cette situation que je ne trouve pas normale, pourriez vous s'il vous plait m'éclairer sur mes droits?

Je vous remercie d'avance

Par **youris**, le **16/04/2013** à **17:15**

bjr,
vous êtes héritière de votre père mais pas de votre grand mère.
c'est votre père qui hérite et donc il en dispose selon sa volonté.
ce qui me surprend c'est que vous dîtes que votre père est placé sous tutelle ou curatelle.
donc cela signifie que pour vendre la maison, votre belle mère a du obtenir l'accord du juge des tutelles.
il faut trouver le notaire qui 'est occupé de la vente.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés